



2022

# Décision modificative

approuvées par  
le Comité d'administration  
du **12 décembre 2022**

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITE EN ÎLE-DE-FRANCE

## SÉANCE DU COMITÉ DU 12 DÉCEMBRE 2022

### AFFAIRE N° 3

#### DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2022

### RAPPORT

Une décision modificative n°1 de l'exercice 2022 est proposée aux membres du Comité d'administration.

Après l'adoption du budget primitif et du budget supplémentaire, il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires et d'ajuster des inscriptions proposées.

Aussi, les nouvelles propositions d'inscription budgétaire permettront à titre principal :

✓ D'abonder les crédits en dépenses et en recettes **des travaux d'enfouissement des réseaux réalisés pour le compte des communes** afin de finaliser des opérations en cours et de lancer, sans attendre le budget primitif, de nouveaux projets. Il s'agit également de procéder à des ajustements de certains comptes. **Sont concernés les réseaux d'éclairage public et de communication électronique** (*chapitre 45... : 11 770 821,04 € en dépenses et en recettes*).

La décision modificative permettra également :

✓ De régulariser les écritures de la **cession des titres de la ferme de Marcoussis** proposées au budget supplémentaire (*chapitre 024 : 200 000 €*).

✓ Le versement de la **redevance sollicitée par le département des Hauts-de-Seine pour l'occupation de son domaine public** par les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) installées par le Sigeif (*chapitre 011 : 45 000 €*).

✓ **Le service d'accès à une plate-forme de suivi des consommations d'énergie** dans le cadre de la mission de conseil en énergie partagé (CEP) du Syndicat par des virements entre comptes budgétaires (*chapitre 011 : 30 000 €*).

Ainsi, la décision modificative entraîne les ajustements suivants :

Sections	Montant des crédits ouverts BP+BS 2022	Décision modificative n°1	Montant des crédits ouverts après décision modificative n°1
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	38 381 542,84 €	(-) 200 000 €	38 181 542,84 €
Recettes	38 381 542,84 €	(-) 200 000 €	38 181 542,84 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	42 386 736,65 €	11 770 821,04 €	54 157 557,69 €
Recettes	42 386 736,65 €	11 770 821,04 €	54 157 557,69 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>80 768 279,49 €</b>	<b>11 570 821,04 €</b>	<b>92 339 100,53 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>80 768 279,49 €</b>	<b>11 570 821,04 €</b>	<b>92 339 100,53 €</b>



SERVICE PUBLIC  
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ  
ET DES ÉNERGIES LOCALES  
EN ÎLE-DE-FRANCE

---

64 bis, rue de Monceau  
75008 Paris  
Téléphone + 33 (0)1 44 13 92 44  
[www.sigeif.fr](http://www.sigeif.fr)